

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON

SEANCE DU 05 JUIN 2026

Date de convocation : 29.05.2026	L'an deux mille vingt-six le vendredi 5 juin à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 12	Etaient présents : Frédéric ROUET, Suzy MACHUROT, Stéphane LECLERC, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Ghyslaine JAUMOTTE, Joseph AROUTO, Marie-France CHOPART, Marion BOLARD, Fabien JEAN Procurations : Bertrand CROSET à Jean-Pierre MAISONNEUVE, Magali LORENZI à Marion BOLARD, Marine BLAISE à Suzy MACHUROT Absents : Jean-Marie TORELLI, Florent LAZARE, Marie-Ange ODDONE Secrétaire : Suzy MACHUROT
N° 5	

**N° 5 -OBJET : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES VENTOUX SUD**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5214-16 et
suivants relatifs aux fonds de concours entre une communauté de communes et ses communes
membres ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Ventoux Sud, qui permettent l'attribution de
fonds concours pour le financement d'équipements d'intérêt communal en lien avec une
compétence exercée par la Communauté ;

Vu la délibération N°2026-013 de la CCVS prévoyant l'attribution de Fonds de Concours
pour l'exercice 2026

Vu le projet de réhabilitation de l'Eglise Saint André, 84570 Villes-sur-Auzon, d'un montant
total estimé à 1 162 365.00 euros HT soit 1 394 838.00 euros TTC ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans le périmètre d'intervention prévu par les critères
d'attribution des fonds concours ;

Considérant l'intérêt communal de ce projet, ainsi que sa contribution à l'amélioration des
services publics et à l'attractivité du territoire ;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation de l'Eglise Saint André tel que présenté ;
- **SOLLICITE** auprès de la Communauté des Communes du Ventoux Sud l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 15 000 € (quinze mille euros), correspondant à 1,29 % du montant HT du projet ;
- **S'ENGAGE** à inscrire la part communale dans son budget pour assurer le cofinancement du projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande, y compris la convention de fonds de concours, à intervenir avec la Communauté de Communes Ventoux Sud.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et tous les membres ont signé au registre.

La Secrétaire de Séance
Suzy MACHUROT



Copie certifiée conforme,
Le Maire,
Frédéric ROUET

